



ARRÊTÉ MUNICIPAL

Objet : Restriction temporaire de la circulation – rue Foch
Création d'un branchement gaz – 44 rue Foch – du 29 avril au 03 mai 2024 – Entreprise TP3E

Mme le Maire de CHATENOIS-LES-FORGES,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 à L.2213-6,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R.110-1, R.110-2, R.411-5, R.411-8, R.411-18, et R.411-25 à R.411-28 et R.413-1,

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle sur la circulation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 (livre I - 8^{ème} partie, signalisation temporaire),

Vu le manuel du chef de chantier « voie urbaine » du CERTU,

Vu le manuel du chef de chantier « signalisation temporaire – routes bidirectionnelles » du SETRA,

Vu le guide technique « signalisation temporaire – les alternats » du SETRA,

Vu la permission de voirie n° 004/2024 délivrée le 27 mars 2024,

Vu la demande de l'entreprise TP3E en date du 03 avril 2024,

Considérant qu'en raison des travaux pour création d'un branchement gaz – 44 rue du Maréchal Foch - il est nécessaire de régler la circulation des véhicules afin d'assurer la sécurité,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Du 29 avril au 03 mai 2024 inclus, la circulation dans la rue du Maréchal Foch sera règlementée comme suit : restriction dans les 2 sens de circulation manuellement.

ARTICLE 2 : Les panneaux de signalisation de chantier nécessaires aux dispositions du présent arrêté seront mis en place et maintenus en état par l'entreprise TP3E, chargée des travaux sous son entière responsabilité dans le respect des règles édictées à l'instruction, au manuel et au guide susnommés.

Toute signalisation contraire aux dispositions du présent arrêté sera masquée.

Les distances entre panneaux pourront être adaptées à la configuration des lieux.

ARTICLE 3 : La circulation sera normalement rétablie, sauf problèmes techniques avérés, durant les périodes hors chantier (le soir et le week-end) et la signalisation temporaire inhérente à l'alternat désactivée. Toute disposition devra être prise pour la sécurité des usagers et une signalisation temporaire adaptée, le cas échéant, devra être mise en place.

ARTICLE 4 : Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du code de la justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Besançon (30 rue Charles Nodier – 25000 Besançon), dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 5 : Copie du présent arrêté sera adressée à :

- * M. le responsable de l'entreprise TP3E – 508 rue Armand Japy – 25460 ETUPES,
- * M. le responsable de GRDF/MOARB METZ – 6 rue du Général Franiatte – 57950 MONTIGNY-LES-METZ,
- * M. le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers,
- * M. le Commandant de gendarmerie de Châtenois-les-Forges,
- * M. le responsable des Services techniques de la commune,

Châtenois-les-Forges, le 11 avril 2024

M. L'Adjoint à la voirie
Lionel VAUTHIER





Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

cerfa
N° 14024*01

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : LAPERNAUT Prénom : Julien
Dénomination : TP3E Représenté par : LAPERNAUT
Adresse Numéro : 508 Extension : _____ Nom de la voie : Rue Armand Sapy
Code postal 95460 Localité : ETUPES Pays : FRANCE
Téléphone 07 85 95 67 21 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____
Courriel : contact @ tp3e.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse Numéro : _____ Extension : _____ Nom de la voie : _____
Code postal _____ Localité : _____ Pays : _____
Téléphone _____ Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____
Courriel : _____ @ _____

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° _____ Route nationale n° _____ Route départementale n° _____ Voie communale n° _____
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : 44 Extension : _____ Nom de la voie : Rue du Maréchal Foch
Code postal 90700 Localité : CHATENOIS LES FORGES

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence : _____
Description des travaux : Création d'un branchement gaz

Date prévue de début des travaux : 29 04 2024 Durée des travaux (en jours calendaires) : 015

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 015 Date de début de réglementation : 29 04 2024
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Par feux tricolores Manuellement
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue _____
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s) _____

La demande

| | | |
|---|---|---|
| Circuler | Stationner | Dépasser |
| Véhicules légers <input type="checkbox"/> | véhicules légers <input type="checkbox"/> | véhicules légers <input type="checkbox"/> |
| poids lourds <input type="checkbox"/> | poids lourds <input type="checkbox"/> | poids lourds <input type="checkbox"/> |

Vitesse limitée à : km/h
 Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité

Nom : _____ Prénom : _____
 Dénomination : _____ Représenté par : _____
 Adresse Numéro : _____ Extension : _____ Nom de la voie : _____
 Code postal Localité : _____ Pays : _____
 Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
 Courriel : _____ @ _____

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

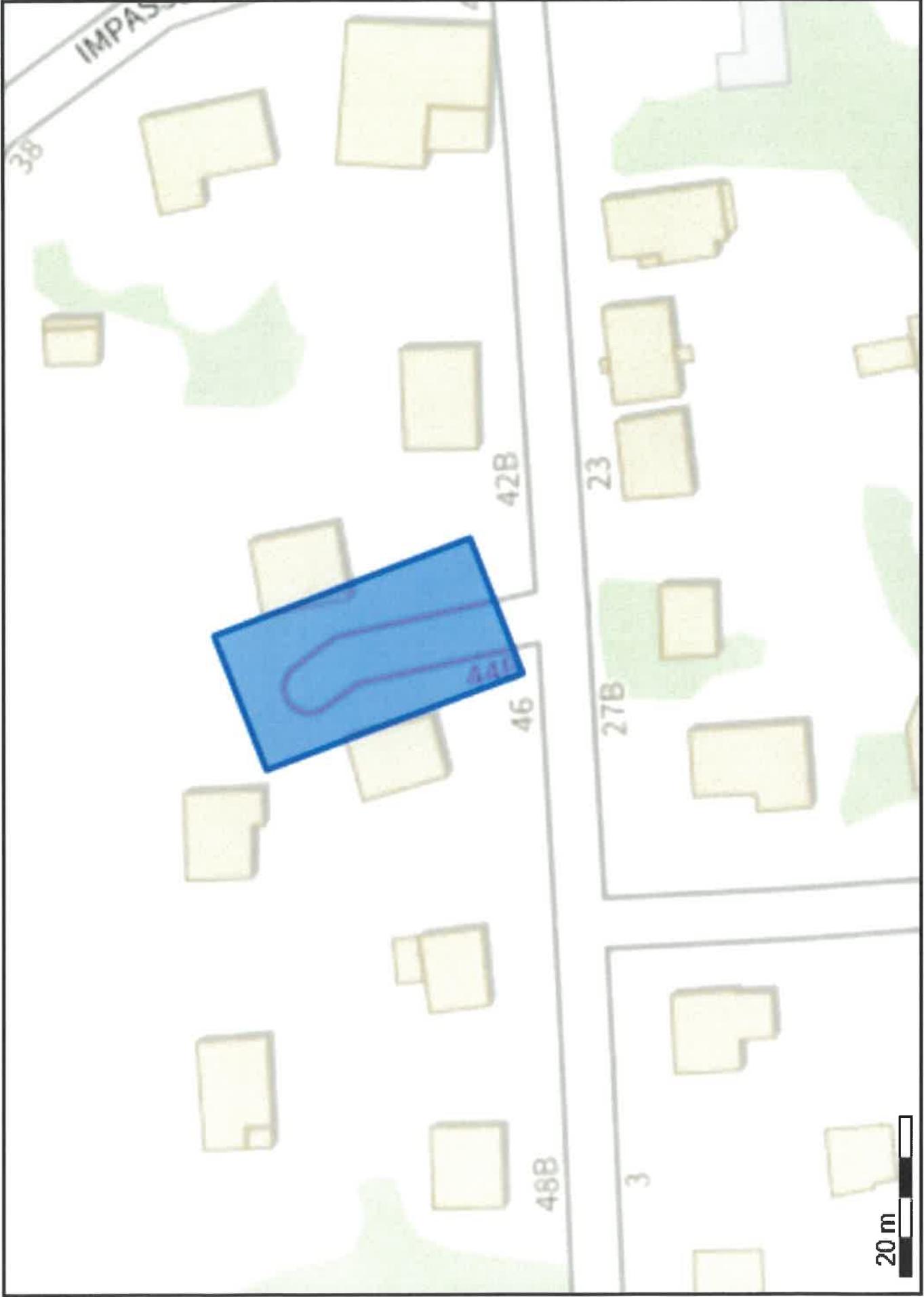
Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/500^{ème} Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à ... Le : 03.04.2024 à ETUPES
 Nom : LAPEPIAUT Prénom : Julien Qualité : Directeur


TP3E
 508 Rue Armand Japy
 26400 ETUPES
 contact@tp3e.fr
 03.03.46.64.05 / 07.65.96.62.21



(47.558557 6.844290);(47.558481 6.844333);(47.558539 6.844556);(47.558747 6.844438);(47.558822 6.844395);(47.558764 6.844172);(47.558557 6.844290);